

L'UNION AFRICAINE FACE A LA RECRUDESCENCE DES COUPS D'ETAT EN AFRIQUE ; De l'idéal démocratique aux enjeux géopolitiques

THE AFRICAN UNION FACES A RESURGENCE OF COUPS IN AFRICA;
from democratic ideals to geopolitical issues.

Auteur 1 : Water Wangunda K. Nabussongo.

Auteur 2 : Pacifique Bakanga Ntuali.

Auteur 3 : L'Or Dimambu Mayunga.

Auteur 4 : Dr Florent Munenge Mudage.

Water Wangunda K. Nabussongo, étudiant en Master, assistant, secrétaire de la Filière des Relations Internationales à l'Université Officielle de Bukavu, chercheur junior au Centre d'Etudes et de Recherches Ngazi Afrika « CERNAF » en République démocratique du Congo.

Pacifique Bakanga Ntuali, Doctorant, assistant, secrétaire du secrétaire général académique de l'Université Officielle de Bukavu, chercheur junior au Centre d'Etudes et de Recherches Ngazi Afrika « CERNAF » en République démocratique du Congo.

L'Or Dimambu Mayunga, Chef de Travaux à l'Université Pédagogique Nationale.

Dr Florent Munenge Mudage, Docteur en Relations Internationales, professeur à l'Université Officielle de Bukavu où il occupe les postes de secrétaire général académique et directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Ngazi Afrika « CERNAF », en République démocratique du Congo.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : Water Wangunda K. Nabussongo, Pacifique Bakanga Ntuali, L'Or Dimambu Mayunga, Dr Florent Munenge Mudage (2025). « L'UNION AFRICAINE FACE A LA RECRUDESCENCE DES COUPS D'ETAT EN AFRIQUE ; De l'idéal démocratique aux enjeux géopolitiques », African Scientific Journal « Volume 03, Num 32 » pp: 0298 – 0321.



DOI : 10.5281/zenodo.17279697
Copyright © 2025 – ASJ



Résumé : Depuis deux décennies, le grand défi de l'UA demeure la lutte contre les régimes anticonstitutionnels, qu'elle considère parmi les grands écueils de développement de la démocratisation, de la gouvernance et de l'intégration du continent. Les mécanismes de l'UA sont normatifs que factuels, ce qui place l'Organisation dans un dilemme. Le putsch étant prohibé, en même temps, la junte devient le seul interlocuteur pour le retour à l'ordre constitutionnel, imposant ses termes et les sanctions de l'UA qui pèsent plus sur le social de civils, à la région qu'à la junte elle-même. Pour ce faire, ce travail est articulé autour de quatre aspects : dans le premier on fait un court état de lieu des coups d'État sous l'UA ; le second point analyse des causes des coups d'État en Afrique ; le troisième s'attèle à l'organisation des élections et analyse les manifestations qui suivent ces élections ; et enfin, étudie la manière dont l'Union Africaine réagit face à ces manquements aux principes et valeurs démocratiques en Afrique. L'idéal démocratique cède-t-il face aux enjeux géopolitiques ? Les approches de l'UA n'apportent aucun fruit, la moyenne de coups d'État sur le continent est de 1 coup d'État par an. Les causes des coups d'État identifiées par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA en 2014, demeurent sa réponse tant de la part de l'UA que des dirigeants des pays membres, d'une part, et d'autre, l'absence de la culture démocratique et l'influence des puissances étrangères dont l'UA et ses membres dépendent financièrement dans la consolidation du processus de démocratisation et de leur régime politique.

Mot-clé : UA, Coup d'État, anticonstitutionnel, mécanismes, démocratie

Abstract: For two decades, the AU's greatest challenge has been the fight against unconstitutional regimes, which it considers to be one of the major obstacles to the development of democratization, governance, and integration on the continent. The AU's mechanisms are normative rather than factual, which places the Organization in a dilemma. With coups d'état prohibited, the junta becomes the only interlocutor for a return to constitutional order, imposing its terms and AU sanctions, which weigh more heavily on the civilian population than on the junta itself. To this end, this paper focuses on four aspects: the first provides a brief overview of coups d'état under the AU; the second analyzes the causes of coups d'état in Africa; the third examines the organization of elections and analyzes the protests that follow these elections; and finally, it studies how the African Union responds to these breaches of democratic principles and values in Africa. Is the democratic ideal giving way to geopolitical issues? The AU's approaches are not bearing fruit, with an average of one coup d'état per year on the continent. The causes of coups identified by the AU Peace and Security Council in 2014 remain the response of both the AU and the leaders of member countries, on the one hand, and, on the other, the absence of a democratic culture and the influence of foreign powers on which the AU and its members depend financially in consolidating the democratization process and their political regimes.

Keyword: AU, Coup d'état, unconstitutional, mechanisms, democracy

Introduction

La présente étude se fonde sur le contexte particulier de l'Afrique qui en l'espace de trois ans a enregistré huit coups d'État soit de 2020 à 2023 en dépit des mécanismes de l'UA, prohibant ainsi le recours aux modes anticonstitutionnels et antidémocratiques pour accéder au pouvoir. Un coup d'État est défini comme est une « tentative illégale et manifeste de l'armée ou de l'élite au sein de l'appareil d'État de renverser l'exécutif en place » (Powell & Clayton, 2011). Des relations qui sont fortement influencées par l'état de sous-développement des pays africains, la résistance des nouvelles générations africaines de l'establishment néocolonial, l'APD, la nature système international devenu de plus en plus multipolaire, bref l'Afrique étant devenue l'enjeu des rivalités géopolitiques, économiques et stratégiques des puissances étrangères. Il se pose plusieurs questions aujourd'hui, la démocratie est-elle un projet construit universel qui implique une appropriation des africains ? Qu'est-ce que l'Afrique et les peuples africains ont à perdre où à gagner l'adoptant ? N'est-elle pas source des désordres et instrument de déstabilisation par les acteurs étrangers ? Il y a-t-il un modèle de démocratie ou des modèles démocraties ?

1. L'impact de la fin de la bipolarité et l'ère du nouveau politique sur la démocratie en Afrique

Depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 puis rebaptisée UA en 2002, le continent africain est en proie à des cycles de coups d'État, faisant de lui l'un des continents les plus instables du monde. La règle de droit appartient d'abord à un domaine où la formalisation revêt une importance opératoire toute particulière: un texte de loi ou une procédure ne sont pas seulement le reflet d'un système de valeurs, mais également un agencement technique plus ou moins performant qui dérive d'une histoire et d'une culture (Badie, 1992). Après un bref moment de vie démocratique dupliquée du modèle de la colonisation, durant les premières républiques postindépendances, l'Afrique s'est vu plonger pendant presque trois décennies dans des régimes militaires et des gouvernements à parti unique jusqu'au début des années 1990 (GSUA, 2012). Pour justifier les partis-États, on avançait l'idée qu'il fallait ne pas se diviser et se perdre en affrontement prétendument « fratricides » pour construire les Nations (Eboko, 2006). À l'issue du sommet France-Afrique tenu à la Baule en France, juin 1990, dont les décisions liaient l'impératif du développement économique du continent à celui de la démocratisation de sa gouvernance. L'Afrique s'est reconvertie en adoptant une fois de plus la démocratie comme mode de gouvernance politique. Deux facteurs majeurs ont conduit à cette reconversion. Au niveau interne, il y a eu, selon le groupe des sages de l'UA, une forte pression populaire en vue d'une participation accrue

à la vie politique et du respect de la responsabilité des gouvernements, et ce, dans le cadre d'une nouvelle dynamique en faveur du renouveau politique (GSUA, 2012). Au niveau externe, nous citons la fin de la Guerre froide qui a fait perdre au continent africain son intérêt stratégique en faveur de l'Europe de l'Est libérée de l'emprise Soviétique.

Au travers de ces mutations, l'Afrique, de l'est à l'ouest, du nord au sud, s'est vue arrosée par de très grands chantiers démocratiques où les élections libres, pluralistes et transparentes étaient devenues le moyen le plus prépondérant pour accéder au pouvoir politique. Entre 1989 et 1994, 38 pays africains ont organisé des élections pluralistes. Autres ont suivi, en organisant leurs premières élections entre 1995 et 1997. Pendant la même période, 16 pays ont organisé leur deuxième élection pluraliste (GSUA, 2012). Cette tendance s'est pérennisée durant les 20 dernières années, soit de 2002 à 2022, avec une moyenne de 13 scrutins par an. On estime que de 2000 à 2018, l'Afrique subsaharienne a dépensé environ 125 milliards de dollars (soit 126,7 milliards d'euros) pour organiser des élections (Sawyer, 2022). Mais, en dépit des avancées engrangées dans le passé, il s'observe un net recul des valeurs démocratiques sur le continent, par la détérioration des performances dans les domaines du processus électoral et du pluralisme, des libertés civiles et de la culture politique, faible lien entre élection et bonne gouvernance au fil du temps. À cet effet, la recrudescence des coups d'État, sur fond de tensions sécuritaires, a ébranlé les systèmes démocratiques africains. En Afrique de l'ouest et centrale, les cas du Mali, de la Guinée, du Burkina-Faso en 2022 et du Niger et Gabon fin juillet 2023. Dans la Corne de l'Afrique, le Soudan qui a amorcé un processus démocratique depuis la chute d'Omar El-Béchar en 2019, a lui aussi, subi un coup d'État en octobre 2021, qui a abouti au renversement du gouvernement de transition dirigé par le Premier ministre civil, Abdalla Hamdok (Moutiou, 2021) aujourd'hui plongé dans la guerre civile. Le Tchad, le Burundi, la République Centrafricaine (RCA) et la République Démocratique du Congo (RDC) en Afrique centrale sont également des cibles de graves perturbations démocratiques faisant d'eux des régimes autoritaires. Bref, depuis la fin des années 1950, début des années 60, l'Afrique a enregistré pas moins de 204 coups d'État y ont été commis ; de ce nombre, près de la moitié ont permis à leurs auteurs d'atteindre leur objectif, au moins temporairement (Barbeau, 2019), chiffre qui place le continent au firmament des plus instables à l'instar de l'Asie.

Ce cliché obscur fait voir comment la démocratie en Afrique est assommée par manque d'un leadership responsable capable de renforcer l'intégration régionale. Ce continent est en proie à des pratiques qui frisent l'immoralité et l'immaturité politique construites sur le rejet de l'alternance démocratique, le refus de la gouvernance démocratique, les déceptions sociales, le décalage des dissensions ethno-tribales

et sur le syndrome de l'armée (Koffi, 2013). Celles-ci font de l'Afrique un continent à quatre vitesses dans les processus de sa démocratisation, en distinguant les pays en pleine démocratie des démocraties imparfaites ; les démocraties hybrides ; et les régimes autoritaires (Echo, 2021).

Sur les 50 pays africains listés par le rapport EIU susmentionné, seule l'île Maurice tourne en pleine régime démocratique, occupant le 19^e rang mondial. Six pays sont des démocraties imparfaites, sur l'ensemble du continent, 16 régimes sont hybrides (à mi-chemin entre régime autoritaire et démocratie), tandis que les 27 sont classés dans la catégorie régime autoritaire (Echo, 2021). L'Afrique subsaharienne est la zone la plus touchée, avec 16 de ses 44 pays qui ont enregistré une baisse sensible de leur score. Les plus importants étant la Guinée avec -0,80 et le Mali avec - 0, 45. Ces deux pays sont descendus respectivement aux 147^e et 119^e places au niveau mondial. Ils sont suivis du Bénin (-0,39), du Congo-Brazzaville (-0,32) et de l'Angola (-0,29) (Echo, 2021), pendant que la RDC stagne au bas du classement. Certes que, le classement prochain intégrera à son bas niveau le Burkina Faso devenu champion des coups d'État en Afrique. Ce tableau laisse entrevoir que la majorité des pays africains naviguent en contre-courant de la démocratie.

2. Constat sur les coups d'État sous l'UA

L'Afrique est le continent des coups d'État car la pratique devenue séculaire est restée longtemps le mode privilégié pour accéder au pouvoir en Afrique, entre 1963-1990, comme l'une des conséquences de la guerre froide. Avec la fin de la guerre froide et le triomphe des valeurs libérales, la création de l'Union africaine en 2002, et l'espoir nourrit par les discours des dirigeants issus des élections une accalmie s'est observée et plusieurs États connurent des avancées notables en matière de démocratie sur le continent.

Cette accalmie des coups d'États en Afrique depuis la création de l'UA serait justifiée par quatre raisons : 1) le discours du président français Mitterrand à la Baule sur la conditionnalité de l'aide timide pour les États non démocratiques et chaudes pour les États démocratiques lors du 16^e sommet France-Afrique et la fin de la rivalité des superpuissances en Afrique ; 2) la mise en place de certains mécanismes de sanction contre les acteurs de changement anticonstitutionnel de gouvernement ; 3) la mise en place du Conseil de Paix et de Sécurité par l'UA qui inaugura le nouvel processus de démocratisation du continent ; 4) et l'espoir que suscita ce nouveau système politique contraire aux régimes autocratiques implantés en Afrique après les indépendances.

Analysant le temps fort des coups d'État en Afrique, les 82 coups d'État que l'Afrique a connu entre 1960 et 2000 ont été dévastateurs pour le continent et ont contribué à l'instabilité, à la corruption, aux

violations des droits humains, à l'impunité et à la pauvreté (Siegle, 2022). Cette vogue des coups d'État sous l'OUA était liée à la sacralité du pouvoir et des indépendances chèrement arrachées aux colonisateurs par des luttes sanglantes. Ces deux aspects ont toujours influé et pesé sur la transmissibilité du pouvoir et le désespoir du peuple face à l'avenir radieux et l'amélioration des conditions de vie postindépendance tant promu par les dirigeants en Afrique, caractérisée, depuis, par le déficit criant de culture démocratique, aujourd'hui à la base de la recrudescence des vagues actuelles des coups d'États. En l'espace de trois ans, soit de 2020-2023, l'UA a dû gérer huit coups d'État (deux au Mali, un au Soudan, un en Guinée Conakry, un au Niger et deux au Burkina Faso), au Gabon et un coup de force à l'ordre constitutionnel (Tchad), respectivement deux tentatives de coup d'État (Guinée-Bissau et Djibouti). L'Afrique se voit donc plongée dans un contraste qui ne serait autre que celui d'une démocratie fragilisée par l'armée et d'une armée qui vient à la rescousse d'une démocratie menacée ou prise en otage. Cette vogue des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique s'expliquerait à nos jours par la manipulation et l'imposition par des puissances étrangères des élections comme unique référent valeurs démocratiques et à la fois comme arme de l'aide publique au développement et un mécanisme de domination à l'égard des gouvernants des États membres de l'UA qui doivent à tout prix se rallier à la position de leurs bailleurs¹ de fonds d'une part, et d'autre part, la déception des peuples dans les attentes de développement, bonne gouvernance et de l'État de droit de cette démocratie imposée et tant vantée des années 1990. Actuellement, l'UA n'est pas financée de manière prévisible, durable, équitable ou responsable. Elle dépend fortement du financement des bailleurs de fonds pour gérer ses programmes et ses activités, ce qui est aggravée par le fait de plus de 40% des États membres ne versent pas leurs contributions annuelles à l'Organisation (UA, 2019). À cela s'ajoute, la carence de la culture démocratique au sein de peuples africains, un aspect dont l'UA n'a pas plus perfectionné depuis sa création. Elle avait plus fondé son action sur l'approche institutionnelle tout en ignorant l'aspect sociétal. Plusieurs gouvernements issus de coups d'État demeuraient au pouvoir sans que des mesures concrètes ne soient prises à l'encontre des États concernés. On peut déduire que les déclarations et résolutions adoptées revêtent un caractère politique et équivalent à une simple invitation des États africains à changer leur attitude face aux coups d'État (Tabala, 2013)

¹ONU et l'UE sont les premiers partenaires du bloc africain, l'UE étant le principal contributeur au budget de l'UA. [...] L'UA dépend en grande partie de ses partenaires pour financer ses activités, les deux tiers de son budget pour 2023 provenant de sources extérieures.

sans aucune démonstration de force concrète du type militaire pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

3. Les causes endogènes et exogènes des coups d'État en Afrique

Les causes des coups d'État en Afrique sont d'ordre sociopolitique interne mais, elles riment aussi avec l'évolution du contexte mondial dictée par les appétits géopolitico-stratégique des grandes puissances dominantes qui se matérialiser par le primat du réalisme politico-diplomatique et stratégique ; la mauvaise gouvernance et l'incapacité des gouvernements à répondre aux défis de développement, le rôle prépondérant de l'armée aux cotes des politiques ainsi que le hold-up et la transparence électorale comme engrais des coups d'États. Avant de passer en revue ces points, jetons tout d'abord un regard sur les mutations au niveau du continent africain.

À l'époque de la guerre froide, la logique de stabilité et paix fondée sur les puissances hégémoniques régionales a eu à guider les actions des anciennes colonies afin de s'assurer de leur dépendance et satellisation. C'est fut les cas pour les régimes de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, celui de Mobutu au Zaïre, de Juvénal Habyarimana au Rwanda, de Eyadema Gnassingbé au Togo, de Blaise Compaoré au Burkina Faso, de Julius Nyerere en Tanzanie, de Robert Mugabe au Zimbabwe, de Daniel Arap Moi au Kenya, etc. Tous ces régimes ont été conduits à leur chute suite à l'obstination de leurs dirigeants à rester malgré tout au pouvoir pendant que sur le plan socio-économique la situation devenait de plus en plus alarmante. La nouvelle génération qui ne se sentait pas du tout lié à leur passé avait décidé de passer à la révolte pour obtenir un changement de l'ordre préétabli. C'est sur cet aspect de choses que l'UA devra se pencher pour débarrasser le continent de coups d'État devenus récurrents.

Parmi les causes identifiées par l'UA comme étant à l'origine des coups d'État sur le continent africain. En 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a dénoncé les « insuffisances en termes de gouvernance », mais aussi « la cupidité, l'égoïsme, une mauvaise gestion de la diversité et des opportunités, la marginalisation, les abus des droits humains, le refus d'accepter la défaite électorale, la manipulation des constitutions, ainsi que la révision anticonstitutionnelle des constitutions en faveur d'intérêts restreints et la corruption » comme fréquentes causes des changements anticonstitutionnels de gouvernement (Duzor & Williamson, 2023).

L'UA aujourd'hui peine à se débarrasser du fantôme de l'OUA des coups d'État et coups de force à l'ordre constitutionnel. L'Afrique traîne le pied en matière de démocratie, de respect de droit de l'homme, de bonne gouvernance ainsi que de développement suite aux changements de régime qui remettent chaque fois le compteur à zéro par la remise en cause de l'ordre politique préétabli par leurs

prédécesseurs. C'est un cycle vicieux, puisque même ceux qui arrivent au pouvoir après de longue marche de lutte pour les libertés politiques et les élections comme mode d'accès au pouvoir, une fois investis, eux-mêmes deviennent auteurs de dérives autoritaires et de graves violations de droits de l'homme. Ils sont également acteurs de changement des dispositions de la constitution pour se maintenir au pouvoir et instigateurs des fraudes électorales massives. Le cas du président ivoirien, Alassane Dramane Ouattara au pouvoir depuis 2011, Alpha Condé 2010-2021, opposant historique du feu Lassana Conté qui a été renversé en plein 3^e mandat, le feu Pierre Nkuruzinza au pouvoir de 2005-2020, etc. Il faudra préciser que ces pratiques anticonstitutionnelles qui sévissent en Afrique ne traduisent en rien l'absence de la démocratie bien qu'elle soit mise en mal, elle est et reste en soit un processus et un idéal. Les images du capitole aux USA post présidentielles américaines de 2020 en longue.

3.1. Le primat du réalisme politico-diplomatique et stratégique des puissances

Le réalisme politico-diplomatique et stratégique en Afrique est né de l'embaras des puissances étrangères qui préfèrent l'ordre et la stabilité interne dans certains pays que de miser sur les valeurs et principes démocratiques.

La pression militaire française en Afrique ne se traduit pas systématiquement à travers ces deux approches. C'est essentiellement une garantie pour un ordre antirévolutionnaire sur le continent – à une époque où la guerre froide se réchauffe dans l'Afrique des années 1960. Toutefois, la « diplomatie du béret rouge » existe bel et bien dans l'esprit de Foccart, mais avec une fonction très précise : servir de médium pour une « correction politique » (Bat, 2010).

Le fanion et les intérêts de la couronne sont l'unique priorité de puissances étrangères en Afrique. Les dirigeants africains comptent plus sur leur soutien et d'autres sont manipulés par des puissances étrangères qui s'arrogent les prérogatives violant même le cadre constitutionnel de leurs États.

Il s'est avéré que les puissances occidentales préfèrent l'ordre plutôt que le chaos par le maintien de régime en dépit de leur mode de gouvernance jusqu'à ce que le régime en question manifeste de signes de résistance et de basculement du giron d'une autre influence autres que celle traditionnelle (Pékin, Moscou, Iran ou Pyongyang, etc.). L'exemple du régime de Jean-Bedel Bokassa renversé suite à sa proximité avec Moscou et des accords signés avec la Chine en sont une belle illustration. Et pour un régime récalcitrant, il se voit renverser par des manifestations citoyennes ou par des coups d'État militaires versus des élections. En Guinée par exemple, l'Ambassadeur russe, Alexandra Bregadze, a publiquement exhorté le président Alpha Condé à modifier la constitution afin qu'il puisse briguer un troisième mandat, en déclarant : « Ce sont les constitutions qui s'adaptent à la réalité, pas les réalités qui

s'adaptent à la constitution» (Siegle & Cook, 2021). Mouammar Kadhafi, Mobutu, Félix-Houphouët Boigny, Omar Bongo Ondimba ont été tolérés pendant longtemps au nom des enjeux géopolitiques et des intérêts stratégiques que procurent leurs régions respectives. Actuellement, Paul Kagamé, Paul Biya, Théodore Obiang Nguema, Denis Sasous-Nguesso, Ismaïl Omar Guelleh, Azali Assoumani, etc. entrent dans le cas de figure. Les puissances étrangères interviennent quand le coup est en leurs défaveur et laxiste quand elles en sont auteur moral. La rescousse de Léon M'Ba au Gabon, François Tombalbaye par la France avec le réseau Foccart et actuellement le groupe russe Wagner en Afrique de l'Ouest et Centrale. Bien que l'armée soit déterminée de perpétrer le putsch, compte tenu de la sacralité du pouvoir en Afrique, les formateurs de coup d'État savent parfaitement que l'appui étranger est décisif tant sur le plan moral pour passer à l'acte que sur les garanties de soutien diplomatique-politique car soit le coup réussi, soit la mort.

3.2. La mauvaise gouvernance et l'incapacité des gouvernements à répondre aux défis de développement

Sur le plan interne, les coups d'État en Afrique peuvent se justifier par la mauvaise gouvernance, la carence des valeurs démocratiques au sein de partis politiques et les tensions internes et/ou entre le pays et son ancienne métropole ou ses partenaires majeurs. Marc-André Boisvert cherchant à comprendre comment, en moins d'un an, en 2021-2022 cinq pays africains voisins² ont subi des coups d'État : durant presque une même période, fait voir que dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest, le contexte des coups d'États est différent de deux autres (Soudan et Tchad). En effet, les présidents détrônés avaient été élus après une transition post-coup. [...] Les coups d'États dans ces trois pays ont donc chassé des présidents élus, portés par de grandes attentes, mais aussi par des scrutins difficiles et émaillés d'irrégularités. Dans chacun de cas, les coups ont été déclenchés par l'incapacité des présidents d'apporter le changement tant escompté par leurs citoyens (Boisvert, 2022).

3.3. Le rôle prépondérant de l'armée aux côtés des politiques

La plupart des coups d'État et putschs perpétrés en Afrique ont été l'œuvre des militaires ou sous leur bénédiction tacite. Les présidents africains placent les militaires au centre de leur gestion pour veiller à leur sécurité et protection rapprochées comme garde du corps et à leur solde pour museler l'État de droit et les droits de l'opposition. Ces derniers ont été depuis les années 1960 à l'origine ou derrière les putschs contre leurs propres clients. Mobutu disait que la Division Spéciale Présidentielle (DSP) était son cœur.

²Soudan, Tchad, Burkina Faso, Mali et Guinée.

Kwame Khruma, Hailé Sélassié, le Roi Ntare V, Maurice Yameogo, David Dacko, Habib Bourguiba, Marc Roch Christian Kaboré, tous ces anciens présidents ont été neutralisés et démis de leurs fonctions par leurs propres gardes ou unités spéciales de sécurité présidentielle. Il se peut qu'en protégeant les détenteurs du pouvoir civil, les militaires se sentent trop proches d'eux et développent l'affairisme et politisent l'armée pour peser et jouer un grand rôle sur l'échiquier politique. L'armée elle-même se voit piéger dans ses propres coups par un contraste de répondre aux multiples attentes de ses pairs d'armée, des partenaires qui l'ont appuyé d'une part, et d'autre part, suite à la pression populaire (protestations) due conditions socioéconomiques, les désespoirs dans la gouvernance et les effets de sanctions internationales ainsi que l'absence de compromis dans le calendrier de transition (gestion actuelle par la junte tchadienne, le coup d'État contre Lt-colonel Paul-Henri Damiba par le capitaine Ibrahim Traoré) en date du 2 octobre 2022 soit 10 mois seulement après son coup contre RMC Kaboré.

3.4. Les Hold-up et la transparence électorale comme engrais des coups d'État

En Afrique, les hold-up électoraux et le glissement hors mandat par des révisions ou tripatouillage des dispositions constitutionnelles sont devenus maîtres mots pour se maintenir au pouvoir. Bien de tensions politiques et chutes de certains chefs d'État et des gouvernements trouvent leur explication dans les agissements de victimes de ces coups d'État. Ceci se résumerait dans l'adage répandu, « *on n'organise pas les élections pour les perdre, mais pour les gagner* ». L'issue des élections présidentielles et législatives ne reflètent à rien la volonté populaire exprimée dans les urnes. En cas de contestations farouches des résultats, les tricheurs d'élections à des arrangements politiques pour apaiser la tension. Ils organisent des dialogues débouchant le plus souvent aux mises en place des gouvernements de cohabitation-coalition et/ou d'union nationale. Entre temps, le forcing électoral poursuit son cours normal et les nouveaux dirigeants règnent en tournant le dos aux principes démocratiques.

C'est le cas des scrutins de décembre 2018, en RDC, où le Ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, en 2019, se prononçant au lendemain de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2018, qui donnait Félix-Antoine Tshisekedi vainqueur avec 38,57% devant Martin Fayulu (34,8%). Il a estimé, que « les résultats de la présidentielle en RD Congo, annoncés mercredi, n'étaient " pas conformes" aux attentes et que l'opposant Martin Fayulu en était vainqueur... » (AFP, 2019). Y. Le Drian a conclu son propos en ce sens, l'élection s'est réglée par un " compromis à l'africaine". Suite aux fraudes, parodies électorales et/ou mascarades ou le refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti vainqueur (OUA, AHG/Decl. 5 (XXXVI) : 4) ou celui de

proclamer un autre vainqueur que celui qui a été réellement élu devraient pousser l'Union africaine à mettre en place un protocole obligeant les États à intégrer, dans leur centrale électorale et/ou haute autorité chargée de l'organisation des élections, un membre permanent de l'UA parmi ses membres. L'UA ne doit pas seulement se limiter à l'observation, à l'accompagnement du processus, à condamner et sanctionner. Elle doit aller au-delà de l'idéal en devenant plus pratique et que tout cas de dérives et de confiscation des résultats issus du processus électoral doit être considéré comme un coup d'État. Car en ratifiant la CADEG, les États membres de l'Union ont cédé à cette organisation une partie de leur souveraineté dans cette matière pour en assurer le contrôle et la surveillance des élections et leurs résultats, puisque proclamer un autre candidat que celui qui a été élu par le peuple est un coup d'État à la démocratie, c'est-à-dire, c'est un « coup d'État saint ». Même si un processus électoral soit libre, démocratique, inclusif et transparent, si à la proclamation des résultats par l'organe compétent se fait sous influence de la politique du régime en place, l'élection en, soit n'aura aucun effet tant sur la légitimité que sur la légalité d'un tel pouvoir aux yeux de son peuple.

4. Entre élections et manifestations populaires: deux faces ambiguës d'une même pièce (démocratie)

Il se pose aujourd'hui de plus en plus une remise en cause et une nuance du primat de la légitimité constitutionnelle prônée par l'UA pour faire foi à un nouveau régime en Afrique. Avec comme élément et critère clé de la participation à ses travaux, un gouvernement issu de la volonté populaire revêtant une légitimité, voire la légalité constitutionnelle issues des voies démocratiques (élection), l'UA semble se mordre les doigts au regard de la pratique au sein des États membres.

Certains présidents pourtant au pouvoir par voix électorales et souvent réélus ont été renversés par révolutions populaires. Les cas de ces ambiguïtés sont légion. Le président Ben Ali en 2009, avait été élu avec 99,27% des suffrages exprimés et deux ans après s'est vu chasser du pouvoir par une révolution populaire « Jasmin », rebaptisée plus tard « *Printemps arabe* », avec des métastases en Égypte, Libye, Algérie, Burkina et dont les ondes de choc avaient secoué les monarchies du golfe et la Syrie de Bachir El Asad, au Yémen avec la chute de président Ali A. Saleh. Soulignons aussi le cas du président égyptien, Hosni Moubarak qui était réélu en 2005 pour un mandat de 6 ans avec 88,5% des voix et s'était vu renversé suite aux manifestations populaires à la place Tahrir et sa réaction répressive contre les manifestants, il a fini par démissionner alors qu'il était déjà fin mandat en 2011.

Umaro Sissoco Embalo élu président de la Guinée-Bissau en janvier 2021 avec 53,55% de voix selon les résultats officiels (TV5-Monde, 2022), a fait face un an et un mois après, soit en février 2022, à une

tentative de coup d'État. Le président Roch Marc Christian Kaboré a été élu à la tête du Burkina Faso en 2015 avec 53,49% des voix et réélu le 26 novembre 2020 avec 57,87% et un an et deux mois après sa réélection s'est vu renverser par un coup d'État opéré par Paul-Henri Sandaogo Damiba alors que sa légitimité et sa légalité étaient encore fraîches. Au Mali, Ibrahim Boubacar Keita a été réélu avec 67,17% (Aissatou, 2018) des suffrages exprimés par les votants et renversé le 18 janvier 2020 par l'armée, soit deux ans après sa réélection. Et, après un an et trois mois, l'armée récidive avec un coup d'État alors que l'acte inconstitutionnel n'était pas encore réglé par la CEDEAO et l'UA. Il en est de même au Soudan, après le coup d'État de 2019 contre Omar El Béchir par Awada Ahamed Ibn et la récidive du 25 octobre 2021 par Abdel Fattah Al-Burhan. En Guinée Conakry, le président Alpha Condé avait été réélu le 24 octobre 2020 pour un troisième mandat avec un score de 60% des voix, mais renversé par l'armée 11 mois après son écrasante élection à la tête de la Guinée.

Le tout dernier coup d'État sur le continent qui remonte à la nuit du 29 au 30 août 2023, le Centre Gabonais des élections proclame le président Ali Bongo vainqueur, réélu avec 64,27% contre 30,77% de son rival Albert Onda Ossa des suffrages exprimés lors de la présidentielle tenue au pays mais renverse seulement à quelques heures proclamation des résultats par une junte militaire du Comité pour la Transition et la restauration des institutions. Deux ans après, chef de la junte et président de la transition, général Brise Oligui Nguema organise les élections en date du 12 avril 2025, où il est élu avec 94,85% des suffrages (LeMonde & AFP, 2025).

Les élections paraissent de plus en plus comme un facteur d'image pour une consommation dans les relations extérieures avec les partenaires bi- et multilatéraux, par contre elles ne jouent pas vraiment le rôle de consolidation de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance, du renouvellement de la légitimité et de la légalité des dirigeants auprès du souverain primaire, mais sont plutôt source des divisions, de conflits et de la formation des fractions rebelles.

Le cas de la RDC est plus aberrant et frappant, après chaque élection naît une rébellion et multiplication des plusieurs fractions qui s'appuient sur la contestation des résultats des élections (En 2006, le CNDP de Bosco Ntaganda et Laurent Nkunda ; en 2011, le M23 de Jean-Marie Runiga-Makenga et Bisimwa ; en 2021, le M23 bis refait surface). À la veille des élections en 2023, l'ancien président de la CENI Corneille Naanga Y. crée à Nairobi en décembre son mouvement « Alliance Fleuve Congo » AFC en sigle et s'impose aujourd'hui comme branche politique du groupe armé rebelle « Mouvement du 23 mars » M23 en sigle). L'ancien chef de l'État de la RDC (2001-2018), L'ancien président de la RDC, Joseph Kabila K., a été jugé et condamné en date du 30 septembre 2025 à la peine

de mort par contumace par la Haute Cour militaire de Kinshasa pour crime de guerre et de trahison à cause de sa connivence avec la rébellion de l'AFC/M23.

Il se pose un grand défi en Afrique : qu'est-ce qui devra être considéré comme valeur démocratique entre la manifestation et l'élection ? Toutes deux perçues comme valeur démocratique reflétant la volonté populaire. Cependant elles sont le fruit de manipulations du régime politique et de l'opposition à l'interne et de la diplomatie publique et de calculs géopolitico-stratégiques de puissances étrangères. Il se développe dans l'imaginaire de l'électeur africain : un régime peut-il organiser les élections pour ensuite les perdre ? Le vote qui est une expression de la volonté populaire ou est-il déterminant face aux enjeux géopolitiques des puissances étrangères sur la proclamation d'un vainqueur du scrutin présidentiel ? Les acteurs des élections en Afrique sont l'électeur, la centrale électorale, les partis politiques, la société civile, mais les plus grands acteurs déterminants, invisibles et redoutables, restent la communauté internationale et les forces armées nationales. Les deux ne participent pas à l'élection mais comptent plus sur la proclamation et l'issue de vote.

Tableau 1: Les coups d'État en Afrique sous l'UA

Pays	Coup d'État réussi	Tentatives depuis 1950	Auteurs	Retour à l'ordre Constitutionnel
RCA	15 mars 2003	5	Armée/Gén François Bozizé	08 mai 2005, Bozizé légitime son pouvoir après l'élection, soit 1an et un mois.
	24 mars 2013		Rebellion Seleka/ Michel Djotodia	20 janvier 2014, Catherine Samba Panza prend la tête de la transition.
Guinée Bissau	14 septembre 2003	8	Armée/Gén Verissimo Correia Seabra	L'armée rend le pouvoir le 24 juillet 2005 à Joao Bernardo Vieira.
	12 avril 2012		Armée/Gén Mamadu Ture Kuruma	13 avril 2014, José Mario Vaz est élu président
Niger	18 février 2010	7	Armée/Salou Djibo	12 mars 2011, Mamadou Issoufou est élu président
	26 juillet 2023		Armée/Abdourahamane Tiani	Transition en cours
Burkina Faso	30 octobre 2014	9	Manifestation/Armée/Gén Gilbert Djendéré	29 novembre 2015, Roch Marc C. Kaboré prend le pouvoir.
	23 janvier 2022		Armée/Cap Ibrahim Traoré	Transition en cours
Mali	22 mars 2012	8	Armée/Gén Amadou Haya Sanogo	12 avril 2012, Amadou rend le pouvoir à Dioncounda Traoré pour assurer la transition (4septembre 2013).
	18 aout 2020		Manifestation/Armée/Col Bah N'Daw	Colonel Assimi Goïta alors Vice-président dans le gouvernement de transition fait un coup d'État.
	24 mai 2021		Armée/Col Assimi Goïta	Transition en cours
Égypte	11 février 2011	4	Printemps Arabe/Armée Maréchal Hussein Tantaoui	24 juin 2012 soit 1 an et 6 mois Mohammed Morsi est élu président.
	3 juillet 2013		Manifestation/Armée/Gén Abdel Fattah al-Sissi	29 mai 2014, Abdel Fattah al-Sissi légitime son pouvoir après l'élection soit 10 mois plus tard.

Guinée	23 décembre 2008	6	Armée/Cap Moussa Dadis Camara puis 15 janvier 2010 le Col Sékouba Konaté	21 décembre 2010, Alpha Condé est élu président.
	5 septembre 2021		Armée/Col Mamadou Dumbouya	Transition en cours
Soudan	11 avril 2019	17	Manifestation/Armée Gén Ahamed Awad Ibn Auf	11 avril 2021, le Gen fait un coup d'État contre les autorités putschiste en plein transition.
	25 octobre 2021		Armée/Gén Abdel Fattah al-Burhan	Transition en cours
Mauritanie	03 aout 2005	7	Junte/ Ely Ould Mohamed	25 mars 2007, Sidi Ould Cheik Abdallahi est élu président après le scrutin.
	6 aout 2008		Junte/Gén Mohamed Ould Abdel Aziz	19 juillet 2009, Mohamed Ould Abdel Aziz légitime son pouvoir après l'élection 11 mois plus tard.
Togo	5 février 2005	7	Armée/ désigne Faure Gnassinbé Eyadema	26 avril 2005, Faure Gnassinbé légitime son pouvoir après l'élection 2 mois plus tard.
Sao Tomé	16 juillet 2003	2	Armée/Maj Fernando Pereira	Une semaine après le président Fradique Menezes
Zimbabwe	5 novembre 2017	1	Armée/Emerson M'mangagwa	30 juillet 2018, Emerson légitime son pouvoir après l'élection 9 mois plus tard.
Tchad	20 avril 2021	7	Armée/Gén Mahamet Idriss Déby	06 mai 2024, Mahamet légitime son pouvoir après l'élection 3ans et un mois plus tard.
Gabon	30 aout 2023	4	Armée/Gén Brice Oligui Nguema	25 avril 2025, Brice Oligui légitime son pouvoir soit 1an et huit mois.

Source : tableau élaboré par nous-même. Les données de la troisième colonne relatives aux tentatives de coups d'État ont été tirées dans l'article de (Duzor & Williamson, 2023).

5. L'UA ne fait plus peur aux putschistes qui savent à l'avance le chapelet de ses sanctions qui ne valent pas résultats

En Afrique, l'observation des faits démontre que les auteurs des putschs récurrents commettent leurs forfaits en étant préparés à l'avance du modus operandi de l'UA. C'est-à-dire sachant quelles sont les sanctions qui leur seront infligées. Les putschistes savent de quoi ils doivent s'attendre de la part de l'UA (UA, 2007), qui limitent le mécanisme légal d'intervention de l'UA en cas de rupture de l'ordre constitutionnel au sein d'un pays membre (UA, 2000). Dans un communiqué conjointe, les juntas malienne et burkinabè ont menacé l'organisation régionale d'entrer en guerre au Niger si une intervention militaire y avait lieu pour réinstaller le président Mohamed Bazoum dans ses fonctions (Roger, 2023). Autrement dit, les putschistes exécutent le coup d'État, sachant que l'UA leur accordera un délai de six mois ou plus pour restaurer l'ordre constitutionnel ou écoper d'une suspension de participation dans des organes de l'Union. Les putschistes connaissent parfaitement la doctrine Tobar³ qui fonde le mécanisme de l'UA et de ses partenaires occidentaux et n'ont plus peur d'elle?, ils inscrivent leur prise de pouvoir dans une perspective de transition vers un processus électoral. Depuis la réforme de l'UA, il s'est déjà perpétré plus de 21 coups d'État et l'accès au pouvoir s'est fait par des voies anticonstitutionnelles et l'on dénombre plus de 18 tentatives de coup d'État depuis 2002 sans y mettre les coups de forces à l'ordre constitutionnel et les mouvements révolutionnaires ayant balayé l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Égypte, Libye). Jonathan Powell et Clayton Thyne évoquent que depuis 1960, l'Afrique a déjà connu plus de 220 tentatives de coups d'Etat dont 109 réussis. Le chiffre augmente si l'on y ajoute la tentative d'avril en RDC et le coup d'Etat réussi au Gabon. Le nombre de coups d'État est estimé à 24 coups d'État réussis en l'espace de 23 ans soit une moyenne d'un coup d'État par an. Un record impressionnant au regard des attentes de l'Union africaine. Parmi les sanctions et les mécanismes de sanctions que prend l'UA dans la situation de changement anticonstitutionnel, il y a entre autres : a) refus de visas pour les auteurs du changement anticonstitutionnel ; b) restriction des contacts du gouvernement avec les autres gouvernements ; c) restrictions commerciales ; d) les sanctions prévues dans l'article 23(2) de l'Acte constitutif et dans le présent Règlement intérieur ; e) toute

³Cette doctrine a été formulée en 1907 par l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Equateur Carlos Tobar prônant que tout gouvernement issu d'un coup d'Etat soit confirmé par les élections libres avant d'être reconnue internationalement.

sanction supplémentaire que pourrait recommander le CPS⁴ (UA, 2007). L'article 25, points 4 et 5 de la CADEG, prévoit que les auteurs de changement anticonstitutionnel de gouvernement ne doivent ni participer aux élections organisées pour la restitution de l'ordre démocratique, ni occuper des postes de responsabilité dans les institutions politiques de leur État. Il importe de souligner que la position de l'UA change selon l'évolution de la situation et que donc sa position n'est jamais statique. Généralement, elle condamne le changement antidémocratique de gouvernement, bien qu'aujourd'hui la pratique ait changé de forme. Les putschistes procèdent par la séquestration en semant de flou ; puis ils obligent les présidents de rédiger leurs propres démissions, les dédouanant de toute leur charge et/ou fonction de président et la lecture par les putschistes d'un communiqué à la radio, souvent publique de la destitution du président ; de la dissolution des institutions du pays ; de la suspension de l'ordre constitutionnel et la fermeture des frontières. Et, le communiqué se voit sanctionner par la mise en place d'un cadre de transition. D'autres, pour masquer leur coup de force, ils choisissent d'organiser des forums regroupant, pour la plupart, les forces vives de la nation pour tenter de se faire légitimer et enfin lancer la transition.

Face à ces genres d'agissements, l'UA, par manque de moyens conséquents et usant d'une volonté politique délibérée, se limite à condamner les changements anticonstitutionnels de gouvernement et impose la mesure de suspension contre un gouvernement qui accède au pouvoir par des voies non prévues par la constitution. Tels furent les cas à Madagascar 2002, République centrafricaine 2003, Sao Tomé et Príncipe 2003, Guinée-Bissau 2003, Togo 2005, Mauritanie 2005, Côte d'Ivoire 2005, Comores 2007, Zimbabwe 2008, Mauritanie 2008, Guinée 2008, Guinée-Bissau 2009, Madagascar 2009, Niger 2010, Côte d'Ivoire 2010, Libye 2011, Mali 2012, Guinée-Bissau 2012, République centrafricaine 2003 et 2013, Égypte 2013) et exige des auteurs des coups d'État la restauration de la légalité constitutionnelle (Tabala, 2013). Les putschistes fondent leurs actions sur le fait que le coup d'État un est acte qui révélerait de la politique intérieure d'un État et que les autres États y compris l'UA n'a aucune compétence pour s'opposer à un droit d'un peuple. Les

⁴Lire le protocole relatif à la création du CPS de l'UA adopté par la 1^e session ordinaire de la conférence de l'UA à Durban, le 9 juillet 2002 prévoit à son article 6, les fonctions du CPS comme suit: 1. Le Conseil de paix et de sécurité assume des fonctions dans les domaines suivants : a. promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique; b. alerte rapide et diplomatie préventive ; c. rétablissement de la paix, y compris les bons offices, la médiation, la conciliation et l'enquête ; d. opérations d'appui à la paix et intervention, conformément à l'Article 4(h) et (j) de l'Acte constitutif ; e. consolidation de la paix et reconstruction post-conflit ; f. action humanitaire et gestion des catastrophes ; g. toute autre fonction qui pourrait être décidée par la Conférence.

actions, les réactions et le comportement des dirigeants des pays de l'Alliance des États du Sahel⁵ ont à se retirer de la CEDEAO et à mobiliser les populations contre toute ingérence et pression extérieure qu'elle soit bilatérale ou multilatérale à l'égard de leur régime. La doctrine Estrada⁶ fonde en partie la politique extérieure des putschistes et limite l'action et les marges de manœuvres de l'UA et de ses partenaires qui se voient à leur tour divisés sur la position et les sanctions à prendre contre le régime putschiste.

S'agissant du coup d'État en Mauritanie perpétré, le 6 août 2008, le lendemain, le CPS tint une réunion au cours de laquelle il condamne le coup d'État, « exige le retour à l'ordre constitutionnel et le rétablissement sans délai des institutions que le peuple mauritanien s'est démocratiquement choisies; [...] exige la libération du président de la République islamique de Mauritanie et des autres personnalités arrêtées »... Devant l'impossibilité d'un retour à la légalité constitutionnelle à travers la restitution du pouvoir au président démocratiquement élu et grâce à la facilitation sénégalaise, la conclusion d'un accord politique s'est avéré la solution la plus appropriée, capable de favoriser une transition consensuelle. Le retour à la légalité constitutionnelle s'est effectuée de manière, on ne peut plus contestable selon un nouvel ordre constitutionnel se greffant sur l'ordre précédent pour justifier un simulacre de continuité (Kazadi, 2012). Cependant, du 6 août 2008 au 19 juillet 2009, l'UA change des positions trois fois, celui condamnant le coup d'État, puis prend de sanctions à l'égard de putschistes pour obtenir d'eux le retour à l'ordre constitutionnel par la remise du pouvoir au président déchu et après conclusion d'accord-cadre de Dakar⁷. L'Afrique ne serait-elle pas mûre pour la démocratie, faute de culture adéquate? Les difficultés seraient-elles dues à la pauvreté et à l'importation du modèle occidentale? (Eboko, 2006).

6. Perspectives de mitigation de l'UA face aux coups d'États

Depuis la chute de régimes instaurés depuis une belle lurette en Afrique du Nord, celui de Mouammar Kadhafi au pouvoir de 1969-2011, un régime longtemps maintenu à travers un système centré sur la personne du guide en lieu et place des valeurs. Le Guide Kadhafi maintenait artificiellement un équilibre social et politique entre les fractions tribales et religieuses dans le pays.

⁵Burkina Faso, Mali et le Niger

⁶Cette doctrine a été publiée le 27 septembre 1930 par l'ancien ministre des Affaires étrangères du Mexique Genaro Estrada Félix qui prône que le Mexique ne devrait pas juger ou reconnaître formellement le gouvernement d'un pays issu d'un coup d'Etat. L'idée est de limiter que cette reconnaissance ne soit pas considérée comme un acte d'ingérence dans les affaires intérieures en portant atteinte à sa souveraineté.

⁷Un accord créant un ordre politique nouvel post Sidi Ould C. ; chronogramme sur la feuille de route de la transition et un compromis sur le président intérimaire de cette transition sous l'approche inclusive.

En Tunisie, Ben Ali est resté au pouvoir de 1987-2011, Hosni Moubarak pendant 30 ans, le maréchal Idriss Deby Itno 1992-2021, Théodore Obiang Nguema demeure lui au pouvoir en Guinée équatoriale depuis 1979, Yoweri Kaguta Museveni date depuis 1986 (Ouganda), Paul Kagamé dirige depuis 2001 (Rwanda) ; Azali Assoumani est au pouvoir depuis le coup d'État de 1999 (Comores) ; Ismaël Omar Guelleh gouverne depuis 1999 (Djibouti), Paul Biya règne depuis 1982 sans aucune limitation (Cameroun) et Denis Sassou-Nguesso est au pouvoir depuis 1997 et auquel l'on peut ajouter les 13 ans d'avant (sous République populaire du Congo), etc. Ces pays sont aujourd'hui des potentiels pays fertiles aux coups d'État, mais cela malheureusement n'inquiète pas l'UA aujourd'hui.

L'UA doit initier de projet et programmes ainsi que des missions pouvant leurs confiées à titre d'expert et/ou consultant, envoyés où seront recrutés les anciens chefs d'État et de gouvernement qui ont fini leur mandat, car c'est la phobie de perdre le job, l'honneur et le prestige ainsi que leurs avantages liés qui poussent à ces derniers d'inscrire dans la logique de s'éterniser au pouvoir. Les cas de Mrs Nelson Mandela, Alpha Oumar Konaré, Oluseng Obasanjo, Good Luck Jonathan, Thabo Mbeki et Pierre Buyoya, Catherine Samba Panza en sont très éloquentes. Et, enfin, l'UA doit investir sur une approche visant à amener ses pays membres à defortuniser la politique au profit d'autres secteurs dont l'entrepreneuriat, la santé, la gouvernance, l'éducation, l'agriculture et l'économie, encrage de la culture démocratique dans le chef des peuples africains, etc. que la politique ne soit plus l'unique et seul secteur qui paie et qui enrichit vite.

En guise de conclusion

L'UA en tant qu'organisation continentale s'était inscrite dans la quête de démocratisation des États comme voix incontournable pour garantir la paix, la bonne gouvernance, l'intégration bien au-delà unifier et de développer l'Afrique autour des valeurs communes. Le grand défi de l'UA demeure la lutte contre les régimes anticonstitutionnels, qu'elle considère parmi les grands écueils de développement de la démocratisation, la gouvernance et de l'intégration du continent aux côtés du réchauffement climatique, la désertification, l'immigration, la pauvreté, le terrorisme, les infrastructures de base, les industries adéquates ainsi que les rebellions et l'instabilité politique.

Cependant, avec la fin de la guerre froide et le triomphe des valeurs libérales, la création de l'Union africaine en 2002, et l'espoir nourrit par les discours des dirigeants issus des élections une accalmie s'est observée et plusieurs États connurent des avancées notables en matière de démocratie sur le continent. Parmi les causes des coups d'État en Afrique sont d'ordre sociopolitique interne mais, elles riment aussi avec l'évolution du contexte mondial dictée par les appétits géopolitico-stratégique des grandes puissances dominantes qui se matérialiser par le primat du réalisme politico-diplomatique et stratégique des puissances ; la mauvaise gouvernance et l'incapacité des gouvernements à répondre aux défis de développement, le rôle prépondérant de l'armée aux cotes des politiques ainsi que le hold-up et la transparence électorale comme engrais des coups d'États. L'UA aujourd'hui peine à se débarrasser du fantôme de l'OUA des coups d'État et coups de force à l'ordre constitutionnel. L'Afrique traîne le pied en matière de démocratie, de respect de droit de l'homme, de bonne gouvernance ainsi que de développement suite aux changements de régime qui remettent chaque fois le compteur à zéro par la remise en cause de l'ordre politique préétabli par leurs prédécesseurs. C'est un cycle vicieux, puisque même ceux qui arrivent au pouvoir après de longue marche de lutte pour les libertés politiques et les élections comme mode d'accès au pouvoir, une fois investis, eux-mêmes deviennent auteurs de dérives autoritaires et de graves violations de droits de l'homme.

Le putsch étant prohibé en même temps, la junte devient le seul interlocuteur pour le retour à l'ordre constitutionnel, imposant ses termes et les sanctions de l'UA pèsent plus sur le social de civils, la région qu'à la junte elle-même.

L'UA devra investir sur une approche visant à amener ses pays membres à defortuniser la politique au profit d'autres secteurs dont l'entrepreneuriat, la santé, la gouvernance, l'éducation, l'agriculture et l'économie, engrage de la culture démocratique dans le chef des peuples africains, etc. que la

politique ne soit plus l'unique et seul secteur qui paie et qui enrichit vite mais également penser à désidéologiser le contour de la démocratie dans les rapports interétatiques africains d'une part et d'autre, l'UA et ses partenaires extérieurs. Qu'est-ce que l'Afrique et les africains perdront en adoptant la démocratie et la bonne gouvernance? N'est-il pas un moyen et mécanisme efficace à eux de lutter contre l'ennemi numéro de l'Afrique qu'est le sous-développement source de tous les maux qui les gangrène.

Références

1. AFP, R. (2019, janvier). *RDC, Jean-Yves Le Drian réclame de la clarté sur le résultat de la présidentielle.* Récupéré sur www.france24.com: www.france24.com/fr/20190101-afrique-rdc-congo-france-le-drian-demande-clarte-resultats-elections-presidentielles
2. Aissatou, D. (2018, mai). *Présidentielle au Mali IBK réélu pour un second mandat avec 67,17% des suffrages.* Récupéré sur www.jeuneafrique.com: www.jeuneafrique.com/616079/politique/presidentielle-au-mali-ibk-reconduit-pour-un-second-mandat
3. Badie, B. (1992). *L'Etat importé; L'occidentalisation de l'ordre politique.* Paris: Fayard.
4. Barbeau, B. (2019, Janvier). *En Afrique, 200 coups d'Etat en 70 ans.* Récupéré sur www.ici.radio-canada.ca: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147040/coups-etat-putsch-afrique-amerique-sud>
5. Bat, J.-P. (2010). Le rôle de la France après les indépendances, Jacques Foccart et la pax gallica. *Afrique contemporaine*, 43-52.
6. Boisvert, M.-A. (2022, février). *Une année de coups d'Etat en Afrique.* Récupéré sur www.lapresse.ca: www.lapresse.ca/contexte/2022-02-20/international/une-annee-de-coups-d-etat-en-afrique.php
7. Duzor, M., & Williamson, B. (2023, Janvier). *Les coups d'Etat en Afrique.* Consulté le Février 2024, sur VOA Afrique: <https://projects.voanews.com/african-coups/french.html>
8. Eboko, F. (2006). L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie? *Afrique des idées reçues*, pp.194-204. Consulté le juin 2005
9. Echo. (2021, mai). *Economist, intelligence Unit, Rapport 2021.* Récupéré sur www.agenceecofin.com: <https://www.agenceecofin.com/multimedia/1005-97438-classement-2021-des-pays-africains-les-plus-democratiques-selon-leiu>
10. GSUA. (2012). *Rapport sur les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.* New-York: International Peace Institute.

11. Kazadi, M. J. (2012, mai). L'Union africaine à la gestion des changements anticonstitutionnels de gouvernement. *Revue Québécoise de droit international*, 25(2), 101-141. Récupéré sur www.id.erudit.org/iderudit/1068626car
12. Koffi, A. K. (2013). Réflexions sur la problématique du coup d'Etat en Afrique. *Master 2 en droit public fondamental*. Université de Lomé.
13. LeMonde, & AFP. (2025, avril). *Au Gabon, Brice Oligui Nguema élu président avec 94,85% des suffrages*. Consulté le septembre mardi, 2025, sur www.lemonde.fr: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/04/25/au-gabon-briceàoligui-nguema-elu-president-avec-95-85-des-suffrages_6600004_3212.html
14. Moutiou, A. N. (2021, février). *www.agenceecofin.com*. Récupéré sur Classement 2021 des pays africains les plus démocratique selon l'EIU: <https://www.agenceecofin.com/gouvernance/1102-95057-classement-2021-des-pays-africains-les-plus-democratiques-selon-leiu>
15. Powell, J., & Clayton, T. (2011). Global instances of coups from 1950 to 2010: A new dataset. *Journal of Peace Research*(48(2)), 249–259. doi:DOI: 10.1177/0022343310397436
16. Roger, B. (2023, aout). *Goita, Traoré, Doumnouya...une alliance putschiste face à la Cedeao*. Récupéré sur <https://www.jeunefrique.com/1469304/politique/goita-traore-doumbouya-une-alliance-putschiste-face-a-la-cedeao/>
17. Sawyer, K. (2022, octobre). *En Afrique, la confiance dans les élections ne s'achète pas*. Récupéré sur www.afriquexxi.info: <https://afriquexxi.info/En-Afrique-la-confiance-dans-les-elections-ne-s-achete-pas>
18. Siegle, J. (2022). Les coups d'Etat en Afrique et le role des acteurs extérieurs. *Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique*, 1-22. Récupéré sur www.africacentre.org/fr/spotlight/les-coups-detat-en-afrique-et-le-role-des-acteurs-exterieurs/
19. Siegle, J., & Cook, C. (2021, mars). *Limitation des mandats présidentiels est la clé du progrès démocratique et de sécurité en Afrique*. Récupéré sur www.africacentre.org: www.africacentre.org/fr/spotlight/la-limitation-des-mandats-presidentiels-est-la-cle-du-progres-democratique-et-de-la-securite-en-afrique/

20. Tabala, K. F. (2013). *Sanctions contre les changements anticonstitutionnels dans les textes et la pratique de l'Union africaine: contribution à l'étude des normes par les organisations internationales*. Bruxelles: Département of international public law .
21. TV5-Monde, A. (2022, avril). *Guinée-Bissau victoire d'Umaro Sissico Embaló, contesté par son adversaire*. Récupéré sur www.information.tv5monde.com:
www.information.tv5monde.com/afrique/guinee-bissau-opposition-umaro-sissoco-embalo-elu-president-339448
22. UA. (2000). Acte constitutif de l'Union africaine. Lomé.
23. UA. (2007). Charte africaine de démocratie, des élections et de la bonne gouvernance. Addis-Abeba.
24. UA. (2019, décembre). *Financement durable de l'UA*. Récupéré sur [www.au.int.fr](http://www.au.int/fr):
<https://au.int/fr/financement-durable>